

PROCÈS VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la paroisse de La Doré, convoquée conformément à la Loi pour être tenue le mardi 6 septembre 2011, à 20h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

- M. Jacques Asselin, maire
M^{me} Hélène Gagnon, conseillère
Catherine Bonneau, conseillère
Marjolaine Simard, conseillère
MM. Michel Simard, conseiller
Pierre-Paul Lalancette, conseiller
René Perron, directeur général

Est absent:

- M. Marc Perron, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire ouvre la séance, récite la prière d'usage, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

-
1. Modernisation du système de production de l'eau potable : Acceptation des ordres de changement
 2. Autorisation d'un emprunt par billet au montant de 957 800\$ en vertu des règlements 2005-006 « Trottoirs », 2010-001 « Complexe sportif » et 2010-003 « Modernisation du système de production d'eau potable »
 3. Acceptation de l'offre de la Banque Nationale pour un emprunt par billet au montant de 957 800\$ en vertu des règlements 2005-006 « Trottoirs », 2010-001 « Complexe sportif » et 2010-003 « Modernisation du système de production d'eau potable »
 4. Amendement à la résolution #2011-07-106 intitulée « Réfection Chemin du Lac Rond : Acceptation des travaux à réaliser en 2011 »

POINT 1.0

RÉSOLUTION 2011-09-191

MODERNISATION DU SYSTÈME DE PRODUCTION DE L'EAU POTABLE :
ACCEPTATION DES ORDRES DE CHANGEMENT

CONSIDÉRANT que les vannes murales VM-2 et VM-3, indiquées sur les fiches V-2 et V-3, de la section 11060 de la division II du devis sont annulées;

CONSIDÉRANT QU'en remplacement de ces vannes, l'entreprise doit installer deux nouveaux robinets vanne à tige au montant de 594.40\$;

CONSIDÉRANT QUE nous devons effectuer les travaux de fin de semaine afin de s'harmoniser avec AbitibiBowater et d'éviter des problèmes de basse pression, un montant de 2 430\$ est alloué afin de défrayer le temps supplémentaire réalisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte les ordres de changement #3 (594.40\$) et #4 (2 430\$) pour un montant total de 3 024.40\$ plus les taxes applicables.

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2011-09-192

AUTORISATION D'UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 957 800\$ EN VERTU DES RÈGLEMENTS 2005-006 « Trottoirs », 2010-001 « Complexe sportif » ET 2010-003 « Modernisation du système de production d'eau potable »

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt 2005-006, 2010-001 et 2010-003 et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la Paroisse de la Doré souhaite emprunter par billet un montant total de 957 800\$;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
2005-006	27 600\$
2010-001	506 663\$
2010-003	423 537\$

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Marjolaine Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré

- que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- Qu'un emprunt par billet au montant de 957 800\$ prévu aux règlements d'emprunt 2005-006, 2010-001 et 2010-003 soit réalisé;
- Que les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
- Que les billets soient datés du 12 septembre 2011;
- Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
- Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012	56 600\$
2013	57 900\$
2014	59 100\$
2015	60 900\$
2016	62 500\$ (à payer en 2016)
2016	660 800\$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de la Paroisse de La Doré émette, pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 septembre 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements 2010-001, 2010-003, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2011-09-193

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE LA BANQUE NATIONALE POUR UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 957 800\$ EN VERTU DES RÈGLEMENTS 2005-006 « Trottoirs », 2010-001 « Complexe sportif » ET 2010-003 « Modernisation du système de production d'eau potable »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré a un emprunt temporaire à la Caisse populaire Desjardins de St-Félicien-La Doré ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux du Complexe sportif et de la modernisation du système de production d'eau potable, Phase I sont terminés ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres réalisé par le ministère des Finances pour la Municipalité de La Doré ;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse populaire Desjardins St-Félicien-La Doré et la Financière Banque Nationale ont soumis chacune une proposition ;

CONSIDÉRANT QUE la Financière Banque Nationale a remporté l'appel d'offres par 0.005% d'écart ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte l'offre qui lui est faite de la Banque nationale pour son emprunt du 12 septembre 2011 au montant de 957 800\$ par billet en vertu des règlements d'emprunt 2005-006, 2010-001 et 2010-003, au prix de 98,279, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

- 56 600\$	1.75%	12 septembre 2012
- 57 900\$	2.10%	12 septembre 2013
- 59 100\$	2.25%	12 septembre 2014
- 60 900\$	2.50%	12 septembre 2015
- 723 300\$	2.75%	12 septembre 2016

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

POINT 4.0

RÉSOLUTION 2011-09-194

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION #2011-07-106 INTITULÉE « Réfection Chemin du Lac Rond : Acceptation des travaux à réaliser en 2011 »

CONSIDÉRANT QU'une erreur est survenue lors de la rédaction de la résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marjolaine Simard, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré amende la résolution 2011-07-106 intitulée « Réfection du Chemin du Lac Rond : Acceptation des travaux à réaliser en 2011 » comme suit :

- Modifier le texte suivant : « ...pour un montant de 47 646\$... » par le texte suivant : « ... pour un montant de 48 646\$... ».

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance spéciale est levée.

Jacques Asselin,
Maire

René Perron, M.B.A., M.A. en études régionales
Directeur général